

Toutefois, ce tarif diffère en faveur des fabricants dûment patentés de remèdes brevetés, d'extraits, d'essences et de préparations pharmaceutiques, employant des spiritueux en régie; dans ce cas, l'alcool de grain est astreint à un droit d'accise de \$2.40 par gallon et l'alcool d'orge germée, de \$2.42; l'alcool extrait de mélasses importées ou d'autres substances saccharifères entrant en franchise, \$2.43 par gallon. Les pharmaciens pourvus d'un permis spécial émanant du ministère des Douanes et de l'Accise pour la préparation des prescriptions médicales et pharmaceutiques, sont également admis aux tarifs de faveur ci-dessus, si les alcools dont ils se servent pèsent plus de 50 p.c. au-dessus du degré de preuve. Un drawback de 99 p.c. des droits de douane payés peut être consenti sur les alcools, ne pesant pas moins de 50 p.c. au-dessus du degré de preuve, utilisés dans les universités, dans les laboratoires scientifiques ou de recherches et dans les hôpitaux, pour l'usage des malades exclusivement.

Le tableau 11 énumère les différentes sources de revenu découlant des contributions indirectes depuis 1920 jusqu'à 1925, cette dernière année présentant une diminution sur la précédente de \$33,948,704, les taxes de guerre à elles seules étant en moins-value de \$34,338,009 sur 1924. Les tableaux 12 et 13 présentent la statistique de l'entreposage et de la fabrication en régie de 1920 à 1925, et de la distillation au cours des cinq derniers exercices.

#### 11.—Droits d'accise et autres revenus intérieurs, pour les exercices 1920-1925.

Sources du revenu.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acide acétique.....	6,007	1,955	100	100	100	100
Cigares.....	1,629,254	1,293,655	1,095,170	622,035	608,685	516,606
Malt.....	2,101,939	2,468,476	2,628,995	2,549,601	3,280,057	3,540,621
Bière.....	76,502	84,301	61,531	60,331	93,072	107,734
Entrepôts en régie.....	124,171	76,508	16,525	18,225	18,725	17,675
Spiritueux méthylés.....	508,406	405,457	—	—	—	—
Saisies.....	213,167	174,523	—	—	—	—
Spiritueux.....	8,950,241	5,757,463	6,224,061	7,985,808	9,371,063	9,393,661
Tabac.....	29,455,255	27,132,933	26,876,807	25,013,128	25,236,296	25,421,602
Taxe de guerre, timbres de consommation, etc.....	15,744,040	79,346,815	73,902,614	107,989,893	123,668,847	89,330,838
Poids et mesures, gaz et timbres judiciaires.....	7,490 <sup>1</sup>	9,423 <sup>1</sup>	—	—	—	—
Autres recettes.....	112,064	165,482	6,700	10,426	8,040	7,344
<b>Total.....</b>	<b>58,928,536</b>	<b>116,916,991</b>	<b>110,812,503</b>	<b>144,249,547</b>	<b>162,284,885</b>	<b>128,336,181</b>

<sup>1</sup>Timbres judiciaires seulement.

#### 12.—Nombre d'autorisations accordées pour la fabrication ou l'entreposage en régie durant les exercices 1920-1925.

Industries.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.
Distillateurs.....	12	12	10	11	14	16
Brasseurs et fabricants de malt.....	75	73	79	74	75	79
Manufacturiers de tabac.....	87	85	81	76	73	70
Fabricants de cigares.....	155	147	152	140	126	113
Raffineries de pétrole.....	13	12	14	16	16	18
Fabricants en régie—						
Vinaigre.....	19	18	1	—	—	—
Parfums, préparations pharmaceutiques, etc.....	178	233	334	354	371	348
Alambics chimiques.....	129	140	149	163	166	164
Fabricants d'alcool de bois.....	12	12	12	9	6	7
Fabricants de vinaigre de malt.....	3	3	3	3	3	3
Produits du malt.....	1	1	—	—	—	—
Fabricants et importateurs d'alambics.....	6	4	14	10	16	17
Fabricants d'acide acétique.....	2	2	2	2	2	2
Entrepôts en régie.....	85	49	45	49	50	46
Fabricants d'explosifs.....	2	—	—	—	—	—
Raffineurs.....	3	1	1	1	1	1
Malaxeurs.....	—	—	—	—	2	2